

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019  
AVENANTS A DES CONVENTIONS FONCIERES OPERATIONNELLES  
Foncier cadre**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/15 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2007-2014, modifié,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

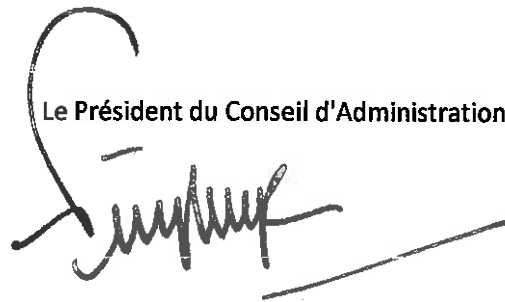
Vu les conventions passées avec les collectivités telles que référencées dans la liste ci-annexée pour s'assurer la maîtrise de terrains,

Considérant les modifications reportées dans la même liste,

Sur proposition du Président,

- autorise le Directeur Général à signer les avenants modificatifs aux conventions foncières listées dans l'annexe jointe à la présente délibération.
- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER



ANNEXE A LA DELIBERATION N°B16/.....  
 AVENANTS A DES CONVENTIONS FONCIERES OPERATIONNELLES - Foncier cadre  
 Bureau du 12/10/2016

Opérations	Signataires – Dates de signature	Modifications conventionnelles	Situation actuelle	Modifications proposées
JARVILLE-LA-MALGRANGE Pré Jean Fontenier (F08FC40A008) Avenant n°2	Métropole du Grand Nancy Convention du 24/02/2009	Modification du périmètre	Environ 3,4 ha	Ajout des parcelles AC 309, 310, 311, 312, 313 et 314 (environ 10 ares)
Communauté de communes du Lunévillois Site Traylor (F08FC40J009) Avenant n°1	Communauté de communes du Lunévillois Convention du 26/06/2014	Modification de l'enveloppe	300 000 € HT	1 000 000 € HT
THONVILLE Etangs Saint Pierre (F08FC70B009) Avenant n°1	Commune de Thionville et Communauté d'agglomération Portes de France Thionville Convention du 11/05/2011	Modification du périmètre  Ajout de l'enveloppe  Précisions quant aux conditions d'acquisition et de cession et modalités de paiement	18ha 96a 02 ca  Non précisée  absentes	Ajout de la parcelle cadastrée section 78 n°20, d'une superficie de 18a 04ca  3 000 000 € HT  Modalités d'acquisition précisées / détermination du prix de cession / détermination des modalités de paiement